

BAREMES DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS TTC

(Barème des prix maximums pratiqués - Les prix sont calculés sur une base d'un taux de TVA à 20%)

A la charge du vendeur

En date du 23 Février 2026

Montant des transactions (hors terrain à bâtir)		Honoraires
DE	A	
1€	29 999€	15%
30 000€	49 999€	6 000€
50 000€	69 999€	8 000€
70 000€	99 999€	9 000€
100 000€	209 000€	10 000€
210 000€	249 999€	12 000€
250 000€	299 999€	15 000€
300 000€	379 999€	18 000€
380 000€	499 999€	20 000€
500 000€	Et +	4.5%

Honoraires de 4% pour tous les programmes immobiliers.

Honoraires forfaitaires de 7 000€ pour tous les terrains à bâtir.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Cabinet St-Jacques

18 rue des Lombards - 60200 COMPIEGNE

Tél : 03.44.40.22.33- stjacques@orpi.com

SARL au capital de 12 195.92€ - carte professionnelle n° 6002 2017 00018 575 -

Garantie financière gestion de 280.000 € - Garantie financière transaction de 120.000 € -

RCS COMPIEGNE 312573983 - SIRET 31257398300029.

WWW.ORPI.COM

TARIFS 2026 : GESTION LOCATIVE

Formule « CONFORT »	Formule « SERENITE »
6 % HT	7 % HT
➤ Quittancement/Encaissement ➤ Gestion des Relances ➤ Révision des loyers ➤ Régularisation des Charges ➤ Gestion des travaux ➤ Renouvellement des baux ➤ Suivi des Assurances ➤ Entretien ➤ Chaudière et ramonage ➤ Compte rendu de gérance ➤ Mensuel	Tous les services de la Formule Confort + Paiement des charges de copropriété + Paiement des factures fournisseurs + Aide à la déclaration des revenus fonciers

Option : souscription au cas par cas à l'assurance loyers impayés au taux de 2.20% TTC

DEDUCTIBLE DE VOS REVENUS FONCIERS

TARIFS 2026 : BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

POUR LE LOCATAIRE :

Surface du logement en m ²	Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail	Honoraires de rédaction d'état des lieux d'entrée
0 à 100 m ²	8€/m ²	3€/m ²
+ de 101 m ²	7€/m ²	3€/m ²

POUR LE BAILLEUR :

Surface du logement en m ²	Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail	Honoraires de rédaction d'état des lieux d'entrée
0 à 100 m ²	8€/m ²	3€/m ²
+ de 101 m ²	7€/m ²	3€/m ²

HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION

(A LA CHARGE EXCLUSIVE DU BAILLEUR) : 150.00 € TTC

DEDUCTIBLE DE VOS REVENUS FONCIERS

SERVICES SUPPLEMENTAIRES

- Forfait rédaction bail : 150.00€ TTC
 - Rédaction de l'état des lieux : 3€/m² TTC
 - Honoraires garage/parking : 80.00€ TTC à la charge exclusive du preneur
- Taux TVA en vigueur 20%*